



Intitulé de poste > pas de tâches confiées ?

Par **Moulinette**, le **09/08/2016** à **00:44**

Bonjour,

Il y a 2 ans, j'ai eu une "promotion", je suis passé Chef de Projet. Il était convenu avec mon supérieur hiérarchique que je continuerais à occuper ma fonction précédente en passant progressivement sous la nouvelle. Mon nouvel intitulé de poste a alors été inscrit sur ma fiche de paye (pas d'avenant au contrat de travail).

Aujourd'hui, 2 ans plus tard, la situation est la même, malgré une demande de régularisation de ma part et plusieurs demandes de points informels. Pire, l'entreprise a connu des changements de directions, et on ne me confie plus aucune tâche depuis environ 9 mois sur mon "nouveau poste". Je suis entrain de repasser à plein temps sous l'ancien.

Du coup, mes tâches sont en total décalage avec mon "intitulé de poste officiel".

Je souhaiterais savoir si cette situation est "normale", je suis vraiment las d'avoir à 1) exercer mes précédentes fonctions 2) d'avoir l'impression de m'être fait avoir.

J'envisage de demander une rupture conventionnelle, et je me demande si ce point peut constituer un argument...

Par **P.M.**, le **09/08/2016** à **09:14**

Bonjour,

Vous n'avez pas à argumenter ou à motiver une demande de rupture conventionnelle qui ne devrait pas servir à régler un conflit...

Il aurait mieux valu qu'un avenant soit établi lors de votre changement de fonctions mais la qualification sur le bulletin de paie pourrait vous servir à revendiquer que les tâches qui vous sont confiées soient en concordance si elles sont trop éloignées...

Par **Moulinette**, le **09/08/2016** à **09:27**

Merci de votre réponse. Et sans parler de la rupture conventionnelle, la situation vous semble-t-elle parfaitement "légale" et en règle avec le droit du travail ?

Je n'ai eu aucune réunion, aucun mail au sujet de mon "nouveau poste" depuis près d'un an. Et mon supérieur refuse tout simplement une discussion informelle sur le sujet. Mes tentatives ont tourné systématiquement en un "c'est de ta faute, tu devrais être pro-actif". (Ce que j'ai fait, sans suite !)

J'ai essayé d'être patient, compréhensif et constructif, mais rien n'y fait. C'est très frustrant...

Par **P.M.**, le **09/08/2016** à **13:24**

Si les tâches que l'on vous demande d'effectuer vous paraissent trop éloignées de votre qualification, vous pourriez, avec les précautions d'usage, refuser de les effectuer ou préalablement prévenir l'employeur par lettre recommandée avec AR prévenir l'employeur que ce sera le cas...